



**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA**  
*Cabinet du Ministre*

N° 630 / 13.851/CAB/2013

V/Réf

N/Réf

Objet :

Sites PTME

**A Madame, Monsieur le Médecin Directeur  
de la Province Sanitaire (tous)**

**A Madame, Monsieur le Médecin chef de  
District Sanitaire (tous)**

**A Madame, Monsieur le Médecin Directeur de  
l'hôpital de District (tous)**

Madame, Monsieur,

Notre pays s'est engagé à l'élimination de la Transmission du VIH de la mère à l'Enfant (éTME) à l'horizon 2015 et il fait partie des 22 pays prioritaires pour l'éTME. En fin 2012, seules 42% des femmes enceintes VIH+ ont bénéficié du protocole PTME et le taux de TME est encore élevé 24,7%. Pour pouvoir arriver à cet objectif en 2015, des efforts particuliers doivent être fournis en ce qui concerne l'offre des services de PTME.


Un environnement institutionnel de travail est créé à la suite des mesures suivantes :

- ✓ Le dépistage à l'initiative du prestataire adopté en Juillet 2011 instruit à tout prestataire de proposer le test de dépistage au VIH à toute personne reçue pour tout autre service de santé,
- ✓ La définition d'une CPN de qualité doit comprendre le dépistage et le suivi /prise en charge de la femme enceinte en cas de séropositivité,
- ✓ L'ordonnance ministérielle de passage à échelle du TARV et des services PTME,

Pour rendre opérationnelles ces mesures prises visant l'accélération de l'élimination de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant (éTME), toute structure qui fait les Consultations Prénatales doit désormais faire le dépistage du VIH, prendre en charge les femmes séropositives au VIH c'est-à-dire être des sites PTME sans exigence d'aucune autre autorisation signée par le niveau central.

Le Directeur du PNLS/IST qui me lit en copie est prié d'entrer en contact avec les Médecins chefs de Districts Sanitaires pour toutes les modalités de mise en œuvre de cette mesure.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



**HON. Dr SABINE NTAKARUTIMANA**  
**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE**  
**LUTTE CONTRE LE SIDA**

**COPIE POUR INFORMATION A :**

- Monsieur le Représentant de l'OMS au Burundi
- Monsieur le Représentant de l'USAID au Burundi
- Monsieur le Représentant de l'UNICEF au Burundi
- Madame la Coordinatrice de l'ONUSIDA au Burundi
- Monsieur le Représentant de l'UNFPA au Burundi
- Monsieur le Secrétaire Exécutif Permanent du CNLS
- Monsieur le secrétaire Permanent au Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida
- Monsieur l'inspecteur Général au Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida
- Madame le Directeur Général de la Planification au Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida
- Monsieur le Directeur Général des Services de Santé et de Lutte contre le Sida au Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida
- Monsieur le Directeur des Programmes et Projets de Santé au Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le Sida
- Monsieur le Directeur de l'Offre et de la Demande de Soins
- Madame, Monsieur le partenaire dans la lutte contre le Sida (tous)
- Monsieur le Médecin Directeur du PNSR
- Monsieur le Médecin Directeur du PNLS/IST